



Quand l'Etat rembourse vos impôts !

Vidéo : <https://www.capital.fr/votre-argent/quand-letat-rembourse-vos-impots-1386859> Qu'il s'agisse des parts de FIP et de FCPI, du bonus Pinel dans l'immobilier, ou de l'achat de bois et forêts, ces placements ont en commun de pouvoir effacer tout ou partie de votre note fiscale, dès l'an prochain. Alors que la crise économique rend plus incertains ces investissements, le point sur les bons et mauvais plans, avec deux experts du sujet, Eric Girault, le fondateur du site Mes-Placements.fr, et Stéphane Peltier, directeur associé de PatrimmoFi.

On les appelle les niches fiscales, et elles ont la vie dure ! En cette fin d'année, on ne compte plus les propositions pour souscrire de tels produits, et ainsi se faire rembourser tout ou partie de son impôt sur le revenu 2020, dès les régularisations du **prélèvement à la source**, l'an prochain. Certaines de ces niches sont très coûteuses pour l'Etat, à l'image du **dispositif Pinel** dédié à la construction de logements neufs, qui représente un milliard d'euros de manque à gagner annuel. Mais, du côté des contribuables, ces niches sont-elles pour autant un bon plan ? Comme le rappellent les invités de notre émission "**Le grand rendez-vous de l'épargne**", réalisée en partenariat avec Radio Patrimoine, ces solutions sont en général plutôt adaptées aux contribuables ayant une tranche marginale d'imposition d'au moins 30%. Elles exigent d'immobiliser son épargne, souvent pendant plusieurs années, et ne correspondent donc pas à tous les patrimoines.

Et pas question de choisir le produit de défiscalisation sur la seule base du taux de **réduction d'impôt** promis. Exemple avec **les Sofica**, qui permettent de soustraire de son impôt... 48% de l'investissement réalisé ! "Ces produits dédiés au financement du cinéma ne rapportent rien en tant que tel. Leur rentabilité ne repose que sur **l'avantage fiscal consenti**", prévient Eric Girault, fondateur du site Mes-Placements.fr. Et si finalement, le meilleur produit de défiscalisation était le tout **nouveau plan d'épargne retraite individuel**, le PERin, lancé il y a un an ? "Il permet de déduire de son revenu imposable les montants investis dans le plan, et on peut bénéficier des plafonds non utilisés lors des années précédentes", décrit Stéphane Peltier, directeur associé du groupe PatrimmoFi, et fondateur de l'Institut du patrimoine. Surtout, ce plan d'épargne est plus souple que ses prédécesseurs, comme **le Perp**. "L'épargnant a la possibilité de récupérer sa mise pour acheter sa résidence principale", rappelle notre expert.

Parmi les produits affichant un fort taux de réduction, figurent aussi **les fonds d'investissement de proximité (FIP)** spécialisés sur les PME corses. Le rabais d'impôt octroyé atteint alors 30% des sommes investies. Lancés voici dix ans, les premiers fonds de ce type commencent à être débouclés, et affichent des gains, même sans tenir compte de l'avantage fiscal. "La crise du Covid n'a pour l'heure pas pénalisé la valeur de nos participations en portefeuille, pourtant très axées sur le tourisme", assure même Marc Meneau, associé gérant de Vatel Capital, spécialisé dans ce type de fonds, lors d'une interview en direct sur notre plateau.

Enfin, des niches plus exotiques existent, comme celle consistant à **acheter des bois et forêts**, via des groupements forestiers, avec 25% de réduction d'impôt à la clé. "Ce type d'investissement a pour avantage d'être décorrélé des autres actifs, et a vu sa valeur régulièrement s'apprécier", résume Eric Girault. Et il peut,



comme tous les autres à l'exception du Pinel, être facilement souscrit d'ici le 31 décembre, date butoir pour réduire son impôt 2020.

En attendant, d'autres investisseurs préfèrent plutôt **parier sur les actions**. Avec raison, puisque les cours ont subitement rebondi en novembre, qu'il s'agisse du CAC 40 français comme du S&P 500 américain. C'est d'ailleurs l'objet du coup de cœur de Pierre Sabatier, le président de Primeview. Pour sa chronique mensuelle, il rappelle que la **visibilité retrouvée par les marchés financiers**, grâce à l'élection de Joe Biden aux Etats-Unis et aux perspectives de vaccins efficaces contre le coronavirus, explique ce fort rebond. Qui a surtout consisté en un rattrapage fulgurant des valeurs boursières que les investisseurs avaient massacrées depuis le début d'année. Cela n'empêche pas l'économiste de dénoncer ceux qui ne jureraient plus, désormais, que par ces seules valeurs décotées. Pour lui, les actions de sociétés technologiques n'ont pas perdu de leur attrait. Et si les marchés financiers devraient continuer à s'apprécier dans les prochaines semaines, ce sera tout aussi bien portés par les GAFAM que par les autres valeurs de la cote.

Enfin, comme chaque mois, vous retrouverez les réponses des meilleurs experts patrimoniaux à vos questions. Elles ont, comme souvent depuis le printemps, trait à la crise sanitaire et à ses conséquences pour vos placements. C'est ainsi que Nathalie Couzigou-Suhas, notaire à Paris, vous indiquera si, dans le cadre du reconfinement qui a à nouveau bloqué le marché immobilier durant un mois, des mesures dérogatoires ont été prévues pour **se rétracter après un compromis d'achat**. Stéphane Absolu, directeur associé chez Pyxis conseil, analysera quant à lui les différentes solutions pour protéger un enfant mineur, en cas de décès prématuré d'un ou de deux parents.